



DOSSIER D'INSCRIPTION

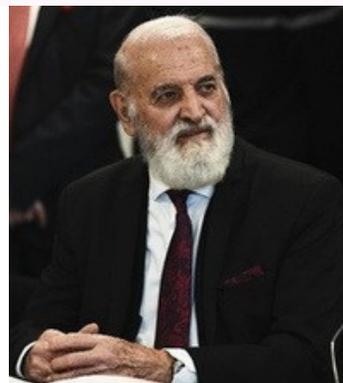
13 ET 14 JUIN 2025
STADE RAOUL BARRIERE





LE MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Sapeurs-Pompiers, Chers ami(e)s, C'est avec un immense honneur que je vous accueille pour ce 22^e Championnat de France de Rugby des Sapeurs-Pompiers, un événement qui illustre magnifiquement la rencontre entre deux univers animés par des valeurs fortes : le rugby et votre engagement quotidien en tant que Sapeurs-Pompiers.



Accueillir cette compétition dans notre beau département de l'Hérault est une opportunité unique de mettre en lumière notre patrimoine sportif et nos traditions de solidarité. L'Hérault est une terre où le rugby a trouvé, nos traditions de solidarité. L'Hérault est une terre où le rugby a trouvé, depuis des générations, un terrain fertile pour épanouir ses valeurs et forger des épopées qui ont marqué l'histoire de ce sport. De Béziers à Montpellier, en passant par Agde ou Lunel, chaque coin de notre département vibre au rythme des rencontres et partage une passion commune pour le ballon ovale. Comment ne pas rappeler ici les heures de gloire de l'Association Sportive de Béziers Hérault, ce club qui a écrit certaines des plus belles pages de l'histoire du rugby français et notamment les fameuses gueules du rugby qu'ont été Alain Estève, René Séguier ou Jean-Louis Martin pour ne citer qu'eux.

Avec ses onze titres de Champion de France et ses quatre Challenges Yves du Manoir, l'ASBH demeure une référence pour tous les amateurs de ce sport, incarnant l'esprit de combativité et de solidarité qui est aussi celui de nos sapeurs-pompiers.

Ce championnat de France est l'occasion de célébrer cette histoire rugbystique riche et de la mêler à celle, tout aussi noble, de votre engagement collectif au service de nos concitoyens. Le rugby et les sapeurs-pompiers partagent un socle de valeurs communes: le courage, la discipline, l'entraide et le sens du devoir. Ces compétitions sont bien plus qu'un moment de sport: elles sont une véritable manifestation de fraternité et d'esprit d'équipe.

Je tiens à remercier les organisateurs, les participants, la ville et tous ceux qui ont contribué à faire de cet événement une réussite. Votre travail reflète la détermination et l'enthousiasme qui caractérisent notre département et ses habitants. Que ces journées soient pour nous tous l'occasion de partager des moments inoubliables, d'écrire ensemble une nouvelle page de notre histoire commune et de faire rayonner les valeurs qui nous unissent.

Vive le rugby, vive les sapeurs-pompiers, et vive l'Hérault !

Kléber MESQUIDA - Président du Conseil Départemental de l'Hérault, Président du conseil d'administration du SDIS de l'Hérault



LE MOT DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL



Chers collègues, C'est avec fierté que je vous adresse ces quelques mots à l'occasion du 22^e Championnat de France de Rugby des Sapeurs- Pompiers, qui trouve cette année un écrin idéal dans notre magnifique département de l'Hérault. L'Hérault est une terre de rugby, une terre d'engagement et de passion. Depuis des générations, nos clubs, grands et petits, ont contribué à écrire l'histoire de ce sport. Du mythique parcours de l'Association Sportive de Béziers Hérault, couronnée onze fois Championne de France, à la montée en puissance du Montpellier Hérault Rugby, c'est tout un département qui vit et respire rugby. Mais au-delà des palmarès, ce sont les valeurs de ce sport qui résonnent le plus fort : le respect, le dépassement de soi et l'entraide. Ces mêmes valeurs sont au cœur de notre engagement quotidien en tant que sapeurs-pompiers. Sur le terrain comme lors de nos interventions, nous savons que c'est l'esprit d'équipe et la solidarité qui nous permettent de relever les plus grands défis. Ce championnat est l'illustration parfaite de cette fraternité, où sport et engagement se rejoignent pour célébrer ce que nous avons de meilleur : le sens du collectif. Et aujourd'hui, c'est avec un grand plaisir que nous accueillons des sapeurs-pompiers de toute la France pour un moment d'échange, de compétition et de convivialité. Je voudrais sincèrement remercier les organisateurs, les bénévoles et tous ceux qui ont contribué à faire de cet événement une réussite. Votre dévouement et votre enthousiasme illustrent parfaitement les valeurs que nous défendons. Que ces journées soient marquées par l'esprit de camaraderie, le fair-play et la passion de l'ovalie. Ensemble, continuons d'écrire l'histoire de notre beau département et de nos valeurs communes.

Vive les Sapeurs-Pompiers de France.

Contrôleur-Général Eric Flores - Chef de Corps, Directeur Départemental du SDIS de l'Hérault



LE MOT DU MAIRE DE BÉZIERS



Accueillir le Championnat de France de rugby des Sapeurs- Pompiers, chez nous, du 12 au 14 juin 2025, c'est une évidence. Béziers, véritable terre de rugby, où ce sport fait partie intégrante de notre identité, est fière de recevoir cet événement !

Aux équipes qui s'apprêtent à fouler cette pelouse : bienvenue ! Ici, l'ovale est une passion, chaque mêlée est un combat et chaque match se vit avec intensité...En cela je ne doute pas de votre force et de votre détermination, car en tant que pompiers, vous savez ce que signifie prendre des risques, être solidaire et se battre jusqu'au bout ! Le stade Raoul-Barrière, marqué par tant de victoires, tant d'épopées, vibrera à nouveau pour un événement qui incarne nos valeurs : esprit d'équipe et amitié. Des valeurs partagées par nos soldats du feu et, ne l'oublions pas, par l'ASBH, fierté de la ville, qui, en Pro D2, entame un nouveau chapitre sous la direction de dirigeants ambitieux.

Je veux remercier tous ceux qui rendent cela possible : organisateurs, bénévoles, partenaires et, bien sûr, tous les participants à cette compétition.

Vive le rugby, vive les sapeurs-pompiers, et vive Béziers !

Robert Ménard - **Maire de Béziers**



LE MOT DU PRESIDENT DE L'ANRSP "Paul SALDOU"



C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion du 3ème championnat de France sapeur-pompier féminin Françoise Mabillet et du Challenge Paul Saldou 22ème championnat de France de rugby sapeur-pompier masculin qui se déroulera sur les installations du stade Raoul Barrière.

Ces événements ne sont pas seulement une célébration du rugby, mais également une mise en lumière des valeurs fondamentales qui unissent nos sapeurs-pompiers : le courage, la solidarité, et l'esprit d'équipe. Le rugby, sport de contact et de camaraderie, résonne profondément avec l'engagement quotidien de nos pompiers. Sur le terrain comme dans la vie, ils démontrent l'importance du respect et de l'amitié, deux piliers essentiels de notre société.

Nous aurons l'occasion de voir s'affronter des équipes passionnées, représentant l'excellence et la détermination de nos sapeurs-pompiers. J'invite chacun d'entre vous à venir encourager ces athlètes qui annoncent fièrement nos couleurs. Je souhaite à tous de passer de bons moments autour de notre passion commune. Je salue d'ores et déjà le comité d'organisation et les instances départementales qui oeuvrent pour nous recevoir dans les meilleures conditions.

Mon implication et mes motivations sont fortes pour faire en sorte que notre association puisse évoluer dans les meilleures conditions et je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour être présent lors de l'assemblée générale en Avril. Je vous donne rendez-vous les 12, 13 et 14 juin prochain pour cette merveilleuse manifestation qui se je n'en doute pas une réussite sportive et humaine.

Que la fête du rugby des sapeurs-pompiers soit belle !!!!

David Guibert - Président de l'ANRSP « Paul Saldou »



LE MOT DES ORGANISATEURS



C'est avec un immense fierté que nous vous accueillons pour la 22ème édition du Championnat de France de rugby des Sapeurs-Pompiers qui se déroulera au Stade Raoul BARRIERE de Béziers les 12, 13 et 14 Juin prochains.

Durant ces trois jours, l'esprit du rugby rencontrera les valeurs qui nous unissent au quotidien: solidarité, engagement et dépassement de soi.

Ce championnat est bien plus qu'une simple compétition, c'est un moment de partage où se mêlent camaraderie, respect et passion pour ce sport qui nous ressemble tant.

Nous tenons en tant qu'organisateur à remercier chaleureusement tous les acteurs qui vont rendre cet événement possible: les équipes participantes venues des quatre coins de la France, les bénévoles, les partenaires, ainsi que le Conseil Départemental de l'Hérault et la Ville de Béziers pour la mise à disposition de leurs infrastructures qui vont nous offrir des cadres exceptionnels tant pour la partie sportive que festive.

Que cette édition soit placée sous le signe du jeu, du fair-play et de la convivialité !

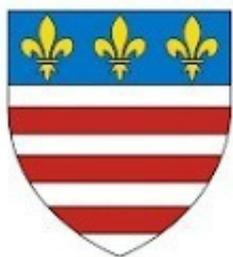
Nous vous attendons nombreux pour vivre ensemble des instants inoubliables...

A très bientôt dans l'Hérault, A qui es Béziers !!!

Serge IBANEZ et Cyril CORBIERE - Organisateur



VILLE DE
BÉZIERS



Département
Hérault



Union Départementale des
SAPEURS-POMPIERS
de l'Hérault



Fédération Nationale
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



la mutuelle
nationale des
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE

Créée et gérée par des sapeurs-pompiers



ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS
ET FONDS D'ENTRAIDE DES
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PROGRAMME

Jeudi 12 Juin 2025 :

15h/19h : Accueil des équipes
(**Contrôle des dossiers d'inscription**)

19h30 : Briefing de tous les responsables d'équipes (Stade Raoul BARRIERE)

Vendredi 13 Juin 2025 :

7h30 : Ouverture des sites

8h30-17h30 : Matches de poules

12h30-14h30 : Restauration (Stade Raoul BARRIERE)

18h30 : Résultats des matchs, annonce des phases finales

20h30 : Début de la soirée de gala (Domaine de Bayssan)

Diffusion match de barrage TOP 14 sur écran géant

Animation musicale avec DJ MAHILO

Samedi 14 Juin 2025 :

8h30-12h30 : Phases finales et matchs de classement

12h00-13h30: Restauration (Stade Raoul BARRIERE)

13h30 : Finale division féminine

14h30 : Finale 3ème division masculine

15h30 : Finale 2ème division masculine

16h30 : Finale 1ère division masculine



ANNEXE 1 REGLEMENT DES EPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY A XV DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE (MASCULIN)

Le règlement des épreuves du Championnat de France de Rugby Masculin des Sapeurs-Pompiers est établi par le Conseil d'Administration de l'Association comme suit :

1 – REGLES DE FONCTIONNEMENT

MASCULIN :

1. L'engagement au Championnat d'une équipe ne sera pris en compte lors du tirage au sort qu'après règlement de son droit d'inscription. (Annexe 4 du règlement intérieur)
2. Les ententes regroupant plusieurs départements ne peuvent participer qu'au Tournoi de France « Challenge Daniel VERGE » (décision du Conseil d'Administration du 27/09/07), ou au troisième niveau si elles participent pour la première fois au championnat ou si elles étaient absentes au championnat précédent.
3. En cas de désistement entre le tirage au sort et la compétition, aucun remplacement n'est autorisé.
4. Si une place se libère dans le 1er Championnat suite à une non-participation avant le tirage au sort, le troisième du 2ème Championnat le remplace. Cette mesure se renouvelle systématiquement en cas d'autres non-participations dans le respect du classement du 2ème Championnat de l'année précédente.
Cette mesure s'applique entre le 2ème et 3ème niveau.

Cette mesure est verrouillée au 4ème de la division inférieure (1/2 finaliste année précédente)

5. Aucun changement de niveau de championnat volontaire n'est autorisé.
6. Les équipes jouent le championnat correspondant au classement de l'année précédente dans le respect des règles d'accession et de relégation définies ci-dessous :
 - Le 15ème et le 16ème du Championnat de France de Rugby des Sapeurs-Pompiers « Challenge Paul SALDOU » jouent l'année suivante le 2ème Championnat.
 - Le 15ème et le 16ème du Championnat de France de Rugby des Sapeurs-pompiers « Challenge Daniel VERGE » jouent l'année suivante le 3ème Championnat.



ANNEXE 1 REGLEMENT DES EPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY A XV DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE (MASCULIN)

- Les deux finalistes du Tournoi de France de Rugby des Sapeurs-Pompiers « Challenge Daniel VERGE » jouent l'année suivante le 1er Championnat.
- Les deux finalistes du Tournoi de la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France « Challenge Franck BOEHM » jouent l'année suivante le 2ème Championnat.
- L'accession au 1er niveau n'est pas possible pour une entente.

Dans le cas où une, ou deux ententes seraient finalistes du « Challenge Daniel VERGE », le 3ème et/ou le 4ème de ce même tournoi jouerait l'année suivante le 1er Championnat.

7. Une équipe du 1er Championnat qui ne participe pas à la compétition l'année suivante, joue automatiquement dans le 2ème Championnat, en cas d'absence deux années de suite, l'année de son retour joue automatiquement le 3ème Championnat.
Une équipe du 2ème Championnat qui ne participe pas à la compétition l'année suivante, joue automatiquement le 3ème Championnat l'année de son retour.
En cas d'absence une année d'une équipe au 1er niveau, descente en 2ème division avec une pénalité de 4 points.
(Conséquence le 14ème du dernier championnat sera reversé en 2ème division

En cas d'absence une année celle-ci sera replacé au 1er niveau avec une pénalité de 4 points.

En cas d'absence deux années consécutives d'une équipe classée au niveau 1, un retour au niveau 2 se fera avec une pénalité de 4 points (ex : match perdu)

8. Une équipe nouvelle joue automatiquement le 3ème Championnat.
9. Une équipe qui abandonne le championnat sans motif valable pendant la compétition fera l'objet d'une sanction qui sera déterminée par le Conseil d'Administration.
10. Dans le cas de l'engagement de 2 équipes d'un département, seul une équipe ne peut jouer dans un niveau, en cas de descente de l'équipe une, l'équipe 2 descendra automatiquement ou ne pourra monter au niveau supérieur.



2 – REGLEMENT DE PARTICIPATION

Peuvent participer au championnat de France de rugby des sapeurs pompiers, les adhérents en qualité de membre actif ou de membre associé, majeurs, qui sont adhérents à toutes les associations suivantes :

- Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France
- Union Régionale
- Union Départementale
- Association Nationale de Rugby Sapeurs-Pompiers « Paul SALDOU »

On entend par adhérents les membres, à jour de leur cotisation, suivants : Membres actifs : Les

Sapeurs-Pompiers Professionnels, Volontaires et le Personnel Administratif

Technique et Spécialisé en activité.

Membres associés : Les militaires, les jeunes sapeurs-pompiers majeurs, les agents administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, des unions départementales et régionales et de la fédération, les pupilles de la nation. Peuvent également participer les sapeurs-pompiers de Monaco en activité.



2 – REGLEMENT DE PARTICIPATION

PIECES A FOURNIR

Chaque responsable d'équipe devra présenter au Comité d'Organisation, avant le début du Championnat, les documents suivants :

- Liste nominative des **joueurs et des accompagnateurs** avec nom, prénom, date de naissance, date d'entrée chez les sapeurs-pompiers, centre d'incendie et de secours, matricule d'affiliation à la FNSPF (pour les SP militaires, n° de matricule militaire).

- Attestation collective d'appartenance au corps, signée par le directeur du SDIS et le PUD, à un corps de sapeurs-pompiers, à un SDIS, et d'adhésion à l'UD, l'UR et à la FNSPF. Les joueurs devront être incorporés avant le 1er janvier de l'année du championnat. Les contrats saisonniers sont interdits.

- Carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire ou licence FFR ou licence FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) portant la mention UDSP. Celle-ci répond à 3 obligations : pièce d'identité, certificat médical, certificat d'appartenance à un corps de sapeurs-pompiers ou à un SDIS pour les PATS ou section pour les JSP, ou Carte fédérale authentifiée du cachet de l'UD à cheval sur la carte et la photo

- Conformément aux termes de l'article L. 321-4 du Code du Sport, une attestation collective ou individuelle de la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels, auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

- Certificat médical individuel ou collectif avec mention « Apte à la pratique de rugby en compétition » ou licence FFR de l'année du championnat.

- Règlement du Championnat signé, avec la mention « lu et approuvé » par le responsable d'équipe.

Un contrôle strict de ces dispositions sera effectué avant et pendant le championnat par le Comité d'Organisation. Les équipes ou personnes ne présentant pas l'ensemble de ces documents ne pourront participer au Championnat.

Une commission vérifiera la correspondance des pièces jointes ou fera vérifier l'exactitude des papiers par un responsable d'une autre équipe de la même poule. A partir des ¼ de finales une vérification systématique sera effectuée. Pièces officiels



3 – RÈGLEMENT DES EPREUVES :

NOMBRE DE JOUEURS ET REMPLACEMENTS

NOMBRE DE JOUEURS et QUALITE

- Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est limité à 25.

Les 25 joueurs sont inscrits sur la feuille de match sans changer de numéro pendant tout le tournoi. (Obligation à toutes les équipes masculines d'avoir 25 maillots numérotés). La liste devra être fournie avant chaque match à la table de marque.

- La composition de l'équipe est définitive à l'engagement du championnat.

- Le prêt de joueurs entre équipes est interdit pendant tout le championnat.

Si une équipe masculine se présente incomplète avant le début de la compétition, le prêt de joueur est autorisé sur acceptation de chaque responsable d'équipe de la poule (uniquement pour arriver à 16 joueurs) et est définitif.

Cette équipe devra au moins présenter 12 joueurs du même département ou entente.

CONDITIONS DE REMPLACEMENT

Mise en place d'une table de marque par terrain avec un chef de plateau (fourni par le Comité d'Organisation) et un représentant de l'association Paul Saldou.

Remplacement libre sur avis de l'arbitre.

Un joueur victime :

- De saignement est remplacé provisoirement, jusqu'à ce que le saignement soit arrêté et que la blessure soit recouverte par un pansement occlusif, ou que la plaie soit suturée.

Tous les remplaçants devront se trouver derrière la main courante, cette consigne sera appliquée pour tous les matchs sous la responsabilité du corps arbitral.



3 – RÈGLEMENT DES EPREUVES :

CLASSEMENT POUR LES TROIS NIVEAUX

POINTS POUR ETABLIR LE CLASSEMENT

La non-présence à la réunion des responsables d'équipe, la veille du début du Championnat se verra attribuer une pénalité de – 2 points au classement.

A l'issue de chaque rencontre, les équipes se verront attribuer les points suivants :

- 4 points pour une victoire,
- 2 points pour un match nul,
- 0 point pour une défaite,
- bonus offensif : + 1 point si 3 essais d'écart
- bonus défensif : + 1 point si – 7 points d'écart au score

En cas de retard ou de forfait d'une équipe au cours du championnat, les équipes de la poule se verront attribuer les 4 points de la victoire avec 1 essai comptabilisé et + 8 au goal-average.

Le même décompte sera réalisé si les poules n'avaient pas le même nombre d'équipes, pour que chaque équipe ait le même nombre de matchs comptabilisés pour établir le classement final.

A l'issue des matchs de poule, un classement sera effectué selon les critères suivants :

- 1er critère : Nombre de points,
- 2ème critère : Equipe ayant obtenu le moins de cartons (jaune et rouge)
- 3ème critère : Nombre d'essais
- 4ème critère : Goal-average,
- 5ème critère : Nombre de transformations,
- 6ème critère : Nombre de pénalités et drops.



3 – RÈGLEMENT DES EPREUVES :

MATCHES DE CLASSEMENT POUR LES 3^{ème} et 4^{ème} PLACES DE CHAQUE NIVEAU

Les matchs de Classement des 3èmes et 4èmes de Poule des 3 Niveaux sont obligatoires.

Une feuille de match sera élaborée pour chaque rencontre, signée par un membre de l'organisation, des 2 représentants des équipes et de l'arbitre.

En cas d'absence dans le délai imparti d'une équipe, elle sera déclarée perdante.

L'équipe présente sera déclarée victorieuse et se verra attribuer 4 points avec 1 essai comptabilisé et + 8 au goal-average.

PHASES ELIMINATOIRES POUR LES DEUX PREMIERS NIVEAUX

DUREE DES MATCHS Deux mi-temps de 8 minutes avec un repos de 2 minutes entre chaque mi-temps.

PHASES FINALES POUR LES DEUX PREMIERS NIVEAUX

QUALIFICATION

Dans les deux premiers niveaux de championnats, les 8 qualifiés pour les quarts de finales sont les deux premiers de chaque poule.

DUREE DES MATCHS

- 2 mi-temps de 8 minutes avec repos de 2 minutes pour les 1/4 de finales.
- 2 mi-temps de 12 minutes avec repos de 3 minutes pour les 1/2 finales.
- 2 mi-temps de 16 minutes avec repos de 4 minutes pour les finales.

EN CAS D'EGALITE

En cas d'égalité à la fin des matchs de phase finale, cinq tirs au but seront effectués selon les règlements FFR, en cas d'égalité à l'issue de ces tirs aux buts, il y aura « mort subite ».



3 – RÈGLEMENT DES EPREUVES :

SANCTIONS

Les sanctions sont à la diligence de l'arbitre. **Elles sont de trois types et décomptées**

sur le temps de jeu : LE CARTON BLANC (*Exclusion temporaire*) Faute technique :

- 2 minutes pour tous les matchs de poules, des ¼ de finale, des ½ finales et des finales.

LE CARTON JAUNE (*Exclusion temporaire pour jeux dangereux*)

- 2 minutes pour tous les matchs de poules, des ¼ de finale, des ½ finales et des finales.

2 cartons jaunes se cumulent sur l'ensemble de la compétition et impliquent une suspension pour les deux matchs suivants.

LE CARTON ROUGE (*Exclusion définitive du match pour brutalités*) **Application des règlements**

de la FFR dans le cadre des Tournois.

De plus, il peut faire l'objet d'une sanction complémentaire différée de la commission de discipline.

RECLAMATION

Un délai de 20 mm maximum après chaque rencontre permettra aux responsables d'équipe d'interpeller la Commission de discipline pour toutes réclamations.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Elle est composée du Président de l'**ANRSPPS** de l'arbitre du match, du responsable de la commission d'arbitrage et du Président de Comité d'Organisation.

Ses missions sont les suivantes :

- Définir la sanction en cas d'exclusion définitive d'un joueur.

- Superviser le Championnat et relever, en collaboration avec les arbitres, les comportements individuels et collectifs inacceptables, sur et en dehors des terrains.

- Proposer au Conseil d'Administration de l'ANRSPPS, toute disposition pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive d'une ou de plusieurs équipes fautives pour le reste des rencontres du Championnat.

Les décisions du Conseil d'Administration de l'ANRSPPS sont définitives et sans appel possible.



3 – RÈGLEMENT DES EPREUVES :

PROTOCOLE COMMOTION

- Sortie du joueur / joueuse temporaire pour choc subi à la tête, à la demande de l'arbitre, du responsable d'équipe ou du joueur / joueuse. Retour possible après avis médical du SSSM.

DIVERS

Les trois championnats sont définis en fonction du classement établi lors de la précédente édition.

Chaque équipe devra être en mesure de fournir un arbitre de touche ainsi que 2 ballons pour chaque rencontre à laquelle elle participe.

Les responsables d'équipes, accompagnateurs et capitaines veilleront à la bonne tenue de leurs joueurs, aussi bien sur le terrain qu'en dehors.

Les équipes devront se présenter 10 minutes avant chaque match auprès du chef de plateau.

TOUTES LES MELEES SONT SIMULEES :

- AUCUNE POUSSEE N'EST AUTORISEE ;
- LES EQUIPES NE DISPUTENT PAS LA POSSESSION DU BALLON ;
- L'EQUIPE QUI INTRODUIT GAGNE LE BALLON

TOUTES LES TRANSFORMATIONS ET PENALITES SERONT EFFECTUEES CONFORMEMENT EN APPLICATION DU REGELEMENT DE LA FFR.

Tous les matchs à partir des ½ finales des 3 niveaux seront filmés.

En fonction du nombre d'équipe engagée, le Comité d'Organisation, en accord avec le Conseil d'Administration de l'ANRSPPS pourra être amené à modifier le présent règlement.

Le Conseil d'Administration de l'ANRSPPS est seul souverain pour statuer sur une situation ne correspondant pas aux dispositions du présent règlement.



4 – COMMISSION DE CONTRÔLE:

Une commission composée de 1 membre du Conseil d'administration, 1 membre du Comité d'organisation, 2 responsables d'équipe départementale tirés au sort.

Elle aura comme mission de vérifier les formalités administratives d'au moins 2 équipes par niveau tirées au sort.

Ce contrôle permettra de lever tout doute, suspicion, confirmera la légitimité de tous les participants.

Des membres du conseil d'administration seront présents sur les différents plateaux de jeu, pour suivre le bon déroulement des matches, et répondre à tout litige.

5 – Modification du règlement

Les modifications du règlement ne peuvent être apportées par le Conseil d'Administration que sur une proposition signée par au moins un tiers de ses membres ou sur celle du président. La modification est adoptée à la majorité des membres composant le Conseil d'Administration.

6 – Approbation du règlement :

Le règlement des épreuves du Championnat de France de Rugby à XV des Sapeurs-Pompiers a été soumis

et validé à l'**Assemblée Générale du 23 mars 2007** à Salon de Provence (Bouche du Rhône)
modifié par le Conseil d'Administration le 07 avril 2008 ; en Assemblée Générale du 04 mai 2012 à Le Teich (Gironde), le 28 avril 2018 à Nice (Alpes-Maritimes) et le 08 avril 2022 à Dieppe (Seine-Maritime), le 19 avril 2024 à Chateaurenard (Bouches du Rhône).

La Secrétaire Fanny RAMOS

Le Président



CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE RUGBY A VII « FRANCOISE MABILLE »

1 – REGLES DE FONCTIONNEMENT

1. L'engagement au Championnat d'une équipe ne sera pris en compte lors du tirage au sort qu'après règlement de son droit d'inscription. (Annexe 4 du règlement intérieur)
2. Une équipe qui abandonne le championnat sans motif valable pendant la compétition fera l'objet d'une sanction qui sera déterminée par le Conseil d'Administration.
3. Les équipes engagées participent au Tournoi de France Féminin « Françoise MABILLE »

2 – REGLEMENT DE PARTICIPATION

Peuvent participer au championnat de France Féminin de rugby des sapeurs-pompiers, les adhérents en qualité de membre actif ou de membre associé, majeurs, qui sont adhérents à toutes les associations suivantes :

- Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France
- Union Régionale
- Union Départementale
- Association Nationale de Rugby Sapeurs-Pompiers « Paul SALDOU »

On entend par adhérents les membres, à jour de leur cotisation, suivants :

Membres actifs: Les Sapeurs-Pompiers Professionnels, Volontaires et le Personnel Administratif Technique et Spécialisé en activité.

Membres associés : Les militaires, les jeunes sapeurs-pompiers majeurs, les anciens sapeurs-pompiers, les agents administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, des unions départementales et régionales et de la fédération, les pupilles de la nation. Peuvent également participer les sapeurs-pompiers de Monaco en activité

3- LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

Chaque responsable d'équipe devra présenter au Comité d'Organisation, avant le début du Championnat, les documents suivants :

- Liste nominative des joueuses et des accompagnateurs avec nom, prénom, date de naissance, date d'entrée chez les sapeurs-pompiers, centre d'incendie et de secours, matricule d'affiliation à la FNSPF (pour les SP militaires, n° de matricule militaire).
- Attestation collective d'appartenance au corps, signée par le directeur du SDIS et le PUD, à un corps de sapeurs-pompiers, à un SDIS, et d'adhésion à l'UD, l'UR et à la FNSPF. Les joueuses devront être incorporés avant le 1er janvier de l'année du championnat.



CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE RUGBY A VII « FRANCOISE MABILLE »

- Carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire ou licence FFR ou licence FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) portant la mention UDSP. Celle-ci répond à 3 obligations : pièce d'identité, certificat médical, certificat d'appartenance à un corps de sapeurs-pompiers ou à un SDIS pour les PATS ou section pour les JSP, ou Carte fédérale authentifiée du cachet de l'UD à cheval sur la carte et la photo.
- Conformément aux termes de l'article L. 321-4 du Code du Sport, une attestation collective ou individuelle de la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels, auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- Certificat médical individuel ou collectif avec mention « Apte à la pratique de rugby en compétition » ou licence FFR de l'année du championnat.
- Règlement du Championnat signé, avec la mention « lu et approuvé » par le responsable d'équipe.

Un contrôle strict de ces dispositions sera effectué avant et pendant le championnat par le Comité d'Organisation. Les équipes ou personnes ne présentant pas l'ensemble de ces documents ne pourront participer au Championnat.

Une commission vérifiera la correspondance des pièces jointes ou fera vérifier l'exactitude des papiers par un responsable d'une autre équipe de la même poule.

4-LE JEU

LES EQUIPES

Les équipes sont composées selon le règlement FFR de rugby à VII.

- Le nombre de joueuses inscrites sur la feuille d'inscription est limité à 15.
- Le nombre de joueuse sur la feuille de match est de 12.
- Le nombre minimum de joueuses pour la tenue du match est de 5 joueuses par équipe.
- Le nombre de remplacement est illimité.

Les 15 joueuses sont inscrites sur la feuille d'inscription sans changer de numéro pendant tout le tournoi. (Obligation à toutes les équipes d'avoir 15 maillots numérotés). La liste devra être fournie avant chaque match à la table de marque.

- La composition de l'équipe est définitive à l'engagement du championnat.
- Le prêt de joueuses entre équipes est interdit pendant tout le championnat.

Si une équipe se présente incomplète avant le début de la compétition, le prêt de joueuses est autorisé sur acceptation de chaque responsable d'équipe de la poule (uniquement pour arriver à 12 joueurs) et est définitif. Cette équipe devra au moins présenter 5 joueuses du même département dans l'entente.

Les ententes sont autorisées à raison de trois départements maximums.



CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE RUGBY A VII « FRANCOISE MABILLE »

CONDITIONS DE REMPLACEMENT

Mise en place d'une table de marque par terrain avec un chef de plateau (fourni par le Comité d'Organisation) et un représentant de l'association Paul Saldou (Dans la mesure du possible).
Remplacement libre sur avis de l'arbitre. Une joueuse victime :

- De saignement est remplacée provisoirement, jusqu'à ce que le saignement soit arrêté

ou que la blessure soit recouverte par un pansement occlusif, ou que la plaie soit suturée.

- De choc à la tête, se référer au § « sanctions – carton bleu »

Tous les remplaçants devront se trouver derrière la main courante, cette consigne sera appliquée pour tous les matchs sous la responsabilité du corps arbitral.

LE TERRAIN

Les matchs se dérouleront sur demi-terrain.

60m X 50m.

L'en-but sera créé dans le couloir des 5 mètres des touches de la largeur.

Carré rouge : Surface de jeu



La non-présence à la réunion des responsables d'équipe, la veille du début du Championnat se verra attribuer une pénalité de – 2 points au classement.

A l'issue de chaque rencontre, les équipes se verront attribuer les points suivants :

- 4 points pour une victoire,
- 2 points pour un match nul,
- 0 point pour une défaite
- bonus offensif : + 1 point si 3 essais d'écart
- bonus défensif : + 1 point si – 5 points d'écart au score



CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE RUGBY A VII « FRANCOISE MABILLE »

En cas de retard ou de forfait d'une équipe au cours du championnat, les équipes de la poule se verront attribuer les 4 points de la victoire avec 1 essai comptabilisé et + 8 au goal-average. Le même décompte sera réalisé si les poules n'avaient pas le même nombre d'équipes, pour que chaque équipe ait le même nombre de matchs comptabilisés pour établir le classement final.

A l'issue des matchs de poule, un classement sera effectué selon les critères suivants :

- 1er critère : Nombre de points
- 2ème critère : Equipe ayant obtenu le moins de cartons (jaune et rouge)
- ~~3ème critère~~ : Nombre d'essais,
- 4ème critère : Goal-average,
- 5ème critère : Nombre de transformations,
- 6ème critère : Nombre de pénalités et drops.

Une feuille de match sera élaborée pour chaque rencontre, signée par un membre de l'organisation, des 2 représentants des équipes et de l'arbitre.

En cas d'absence dans le délai imparti (deux minutes) d'une équipe, elle sera déclarée perdante.

L'équipe présente sera déclarée victorieuse et se verra attribuer 4 points avec 1 essai comptabilisé et + 8 au goal-average.

DUREE DES MATCHS LORS DES PHASES QUALIFICATIVES

Deux mi-temps de 7 minutes avec un repos de 2 minutes entre chaque mi-temps.

DUREE DES MATCHS LORS DES PHASES FINALES

- 2 mi-temps de 7 minutes avec repos de 2 minutes pour les 1/4 de finales.
- 2 mi-temps de 7 minutes avec repos de 2 minutes pour les 1/2 finales.
- 2 mi-temps de 10 minutes avec repos de 2 minutes pour les finales.

EN CAS D'EGALITE

En cas d'égalité à la fin des matchs de phase finale, il y aura une prolongation de 2 x 2 minutes en mort subite, si l'égalité persiste, cinq tirs au but seront effectués selon les règlements FFR.

- 2 minutes pour tous les matchs de poules, des 1/4 de finale, des 1/2 finales et des finales.

LES SANCTIONS SONT A LA DILIGENCE DE L'ARBITRE

Elles sont de trois types et décomptées sur le temps de jeu :

LE CARTON BLANC (*Exclusion temporaire*)

Faute technique : - 2 minutes pour tous les matchs de poules, des 1/4 de finale, des 1/2 finales et des finales.



CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE RUGBY A VII « FRANCOISE MABILLE »

LE CARTON JAUNE (Exclusion temporaire pour jeux dangereux)

- 2 minutes pour tous les matchs de poules, des ¼ de finale, des ½ finales et des finales.

2 cartons jaunes se cumulent sur l'ensemble de la compétition et impliquent une suspension pour les deux matchs suivants.

LE CARTON ROUGE (Exclusion définitive du match pour brutalités)

Application des règlements de la FFR dans le cadre des Tournois.

De plus, il peut faire l'objet d'une sanction complémentaire différée de la commission de discipline.

RECLAMATION

Un délai de 20 mm maximum après chaque rencontre permettra aux responsables d'équipe d'interpeller la Commission de discipline pour toutes réclamations.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Elle est composée du Président de l'**ANRSPPS** de l'arbitre du match, du responsable de la commission d'arbitrage et du Président de Comité d'Organisation.

Ses missions sont les suivantes :

- Définir la sanction en cas d'exclusion définitive d'une joueuse.
- Superviser le Championnat et relever, en collaboration avec les arbitres, les comportements individuels et collectifs inacceptables, sur et en dehors des terrains.
- Proposer au Conseil d'Administration de l'ANRSPPS, toute disposition pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive d'une ou de plusieurs équipes fautives pour le reste des rencontres du Championnat.

Les décisions du Conseil d'Administration de l'ANRSPPS sont définitives et sans appel possible.

PROTOCOLE COMMOTION

- Sortie du joueur / joueuse temporaire pour choc subi à la tête, à la demande de l'arbitre, du responsable d'équipe ou du joueur / joueuse.
- Retour possible après avis médical du SSSM



INFORMATIONS DIVERSES

Chaque équipe devra être en mesure de fournir un arbitre de touche ainsi que 2 ballons pour chaque rencontre à laquelle elle participe.

Les responsables d'équipes, accompagnateurs et capitaines veilleront à la bonne tenue de leurs joueuses, aussi bien sur le terrain qu'en dehors.

Les équipes devront se présenter 5 minutes avant chaque match auprès du chef de plateau.

Toutes équipes ayant un retard de deux minutes ou plus se verra forfait pour le match au bénéfice de l'équipe présente.

La feuille de match sera remplie et signée par les deux équipes, la table de marque et l'arbitre.

Si plus de 15 équipes, 2 terrains obligatoires.

LES DIFFERENTES PHASES DANS LE JEU

Les Mêlées : - 3 contre 3.

- Mêlées simulées.
- Ordres : (Flexion-liez-placement-jeu) -
- Le 9 adverse ne peut pas suivre l'autre.

Les Rucks :

- Hors-jeu. - Prise crocodile interdite. -
- Contre ruck à la poussée.
- Grattage autorisé

Les mauls :

- Interdiction d'entrée sur le côté.
- Interdiction d'écrouler le maul.

Les plaquages :

- Hauteur de plaquage : ligne sternale.
- A 2 en simultanée autorisé.
- Arrachage autorisé.



INFORMATIONS DIVERSES

Le plaquée :

- Raffut main ouverte autorisé. (Sauf au visage)
- Percussion autorisée.

Les touches:

- Peut se jouer à 2.
- Lift à 2 ou 3 autorisé.
- Lanceur à 5m minimum de la 1ère joueuse de l'alignement.
- Lancé : à 2 mains, à 1 main, en passe ou dessus de la tête autorisée.
- Le lancer doit être droit.
- Le couloir entre les 2 alignements doit être respecté. (Marque de l'arbitre)
- Maul autorisé.

En fonction du nombre d'équipe engagée, le Comité d'Organisation, en accord avec le Conseil d'Administration de l'ANRSPPS pourra être amené à modifier le présent règlement. Le Conseil d'Administration de l'ANRSPPS est seul souverain pour statuer sur une situation ne correspondant pas aux dispositions du présent règlement.

Commission de contrôle :

Une commission composée de 1 membre du Conseil d'administration, 1 membre du Comité d'organisation responsables d'équipe départementale tirés au sort. Elle aura comme mission de vérifier les formalités administratives d'au moins 2 équipes par niveau tirées au sort.

Ce contrôle permettra de lever tout doute, suspicion, confirmera la légitimité de tous les participants. Des membres du conseil d'administration seront présents sur les différents plateaux de jeu, pour suivre le déroulement des matches, et répondre à tout litige.

Modification du règlement :

Les modifications du règlement ne peuvent être apportées par le Conseil d'Administration que sur une proposition signée par au moins un tiers de ses membres ou sur celle du président. La modification est adoptée à la majorité des membres composant le Conseil d'Administration.

Approbation du règlement :

Le règlement des épreuves du Championnat de France Féminin de Rugby à VII des Sapeurs-Pompiers a été soulevé et validé à l'**Assemblée Générale du 19 avril 2024** à CHATEAURENARD (Bouche du Rhône).

La Secrétaire Fanny RAMOS

Le Président David GUIBERT



MENUS

VENDREDI 13 JUIN

REPAS DU MIDI Gardiane de taureau pommes de terre



fromage, salade de fruits (eau, pain compris)

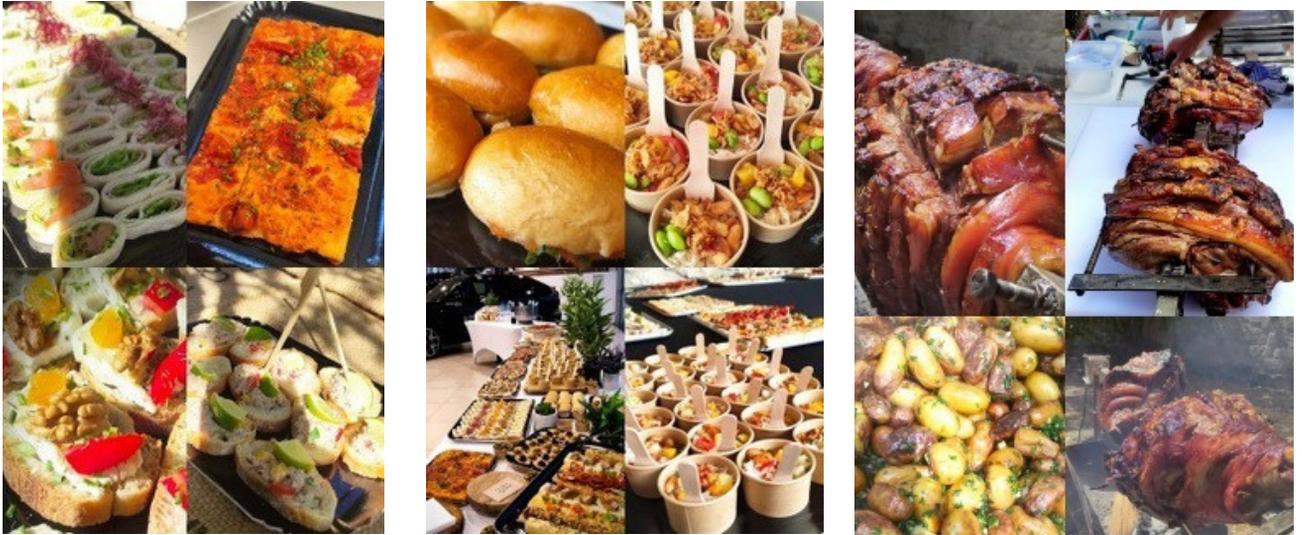
SAMEDI 14 JUIN

REPAS DU MIDI Crudités, Macaronade Sétoise



Fromage, dessert (eau, pain compris)

SOIRÉE DE GALA



Pintxos :

- Rillettes de la mer. - Tzatziki et pousses germées.
- Camembert en sucré / salé. - Pan con tomate.
- Guacamole

Verrines :

- Pokés bowl. - Caesar . - Crème ciboulette et saumon fumé.
- Taboulé maison .
- Gaspacho

Tapas :

- Wraps multiples (jambon, fraîcheur, truite etc)
- Navettes charcutières - Navettes façon bagnat.
- Tortillas. - Focaccia

Partie Broche :

- Epaules de cochons cuites au feu de bois et ses pommes de terre grenaille en persillade

Partie Dessert

- Macarons
- Cubes tout chocolat façon Brownies
- Donuts
- Tartes aux pommes
- Croquants aux amandes



1 -Déclaration d'engagement à respecter le règlement

Je soussigné, Nom.....

Prénom.....

Responsable de l'équipe départementale de rugby des sapeurs-pompiers du département den° du département

déclare, avoir pris connaissance du règlement du

- 22ème Championnat de France de rugby sapeurs-pompiers masculin*
- 3ème Championnat de France de rugby sapeurs-pompiers féminin *

et m'engage à le respecter.

De même, je m'engage à veiller à ce que les joueurs (joueuses) de mon équipe aient un comportement exemplaire sur le terrain et en dehors.

Fait à

Le

Signature** :

*Cocher la case correspondante

**précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



2 - Liste nominative de l'encadrement

Equipe départementale de :

Responsable de l'équipe :

•Nom : •Prénom :

•Adresse :

.....

•Téléphone portable :

•mail :

Liste nominative de l'encadrement équipe :

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					



3 -1 Liste nominative des joueurs (Masculins)

Equipe départementale masculine de :

N° de département :

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

N'oubliez pas votre pièce d'identité « originale » durant les deux jours de la manifestation. Des contrôles d'identité pourront être effectués avant le début des matchs. Copie des pièces d'identité à fournir dans le dossier.



3 - 2 Liste nominative des joueuses (Féminines)

Equipe départementale féminine de :

N° de département :

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

N'oubliez pas votre pièce d'identité « originale » durant les deux jours de la manifestation. Des contrôles d'identité pourront être effectués avant le début des matchs. Copie des pièces d'identité à fournir dans le dossier.



4 - 1 Certificat médical d'aptitude à la pratique du rugby

Equipe départementale **masculine** de :

Je soussigné (e) Médecin-chef du service

départemental d'incendie et de secours de certifie que :

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

Ne présentent aucune contre-indication à la pratique sportive et ont été reconnus aptes pour participer au 22ème championnat de France de rugby sapeurs-pompiers masculins.
Fait à Le.....

Signature et cachet du signataire



4 - 2 Certificat médical d'aptitude à la pratique du rugby

Equipe départementale **féminine** de :

Je soussigné (e) Médecin-chef du service

départemental d'incendie et de secours de Certifie que :

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

Ne présentent aucune contre-indication à la pratique sportive et ont été reconnues aptes pour participer au 3ème championnat de France de rugby sapeurs-pompiers féminin.

Fait à Le.....

Signature et cachet du signataire



5 – 1 Certificat d'appartenance au corps des Sapeurs-Pompiers et à l'Union Départementale

Equipe départementale **masculine** de : Je soussigné(e) Directeur départemental du service d'incendie et de secours d'une part, et - Président de l'Union d'autre part attestons sur l'honneur que les personnes inscrites dans le tableau ci-dessous sont sapeurs pompiers au Corps départemental et adhérentes à l'Union départementale, à l'Union régionale et à la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France.

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

Fait àle

Tampon et signature du DDSIS

Tampon et signature du PUD



5 – 2 Certificat d'appartenance au corps des Sapeurs-Pompiers et à l'Union Départementale

Equipe départementale **féminine** de : Je soussigné (e) Directeur départemental d service d'incendie et de secours d'une part, et - Président de l'Union d'autre part, attestons sur l'honneur que les personnes inscrites dans le tableau ci-dessous sont sapeurs-pompiers au Corps départemental et adhérentes à l'Union Départementale, à l'Union Régionale et à la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France.

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

Fait àle

Tampon et signature du DDSIS

Tampon et signature du PUD



6 – Frais administratifs et de restauration

Frais administratifs	Tarif	Nombre	Total
Droit d'inscription	Équipe Masculine 100 €		
	Équipe Féminine 100 €		
		Montant chèque N°1	

Frais administratifs	Tarif	Nombre	Total
Cotisation ANRSP "Paul Saldou"	10 € par personne (joueurs, encadrants, accompagnants...)		
		Montant chèque N°2	

Frais de restauration	Tarif	Nombre	Total
Vendredi midi	13 €		
Vendredi soir	30 €		
Samedi midi	13 €		
		Montant Chèque N°3	

3 chèques distincts devront être réalisés:

Chèque N° 1 : Frais d'inscription – ordre EVENEMENT SP 34

Chèque N° 2 : adhésion ANRSP – ordre : ANRSP Paul Saldou.

Chèque N°3 : frais de restauration - ordre EVENEMENT SP 34

(Aucun règlement ne sera remboursé)

Fait à Nom, prénom et cachet du signataire



Contacts:

Coordination générale : IBANEZ Serge / CORBIERE Cyril

06.86.49.02.01 / 06.85.96.57.78

Dossier d'inscription et informations :

secretariat.beziers@sdis34.fr

Dossier à envoyer par voie postale **avant le 18 avril 2025** à l'attention de
Cathy GRAILLET ou Véronique BONNAFOUX.

Caserne des Sapeurs-Pompiers, Avenue Maréchal FOCH, 34500 BEZIERS